PROGRAMME QUÉBÉCOIS D'ASSAINISSEMENT DES TROUPEAUX OVINS POUR LE MAEDI-VISNA

AIDE-MÉMOIRE POUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES PRATICIENS

Voici les grandes lignes de la procedure à suivre dans le cadre de suivi pour la clientèle inscrite ou désireuse de s'inscrire au programme d'assainissement des troupeaux ovins québécois pour le Maedi-visna.

CLIENTÈLE DÉJA INSCRITE AU PROGRAMME

Prendre connaissance...

1. Du statut actuel du troupeau: Or, Argent ou Participant? Est-ce que le producteur souhaite conserver ce statut ou tenter d'atteindre un statut supérieur? La réponse à ces questions dictera la procédure à suivre pour les prélèvements et le nombre de sujets à échantillonner (troupeau en entier ou un pourcentage uniquement, pool des échantillons si la prévalence est faible, etc.). Pour les détails, il est possible de consulter les règlements sur le site internet du CEPOQ au : www.cepoq.com ou encore communiquer avec le vétérinaire coordonnateur du programme au CEPOQ.

2. Des recommandations émises à l'éleveur par le CEPOQ concernant le renouvellement du statut du troupeau. Les éleveurs inscrits au programme reçoivent un avis de renouvellement un mois avant la date anniversaire du statut ou avant les prises de sang en vue de la qualification pour un statut. Les médecins vétérinaires praticiens sont toujours en copie des échanges courriels entre l'éleveur et le coordonnateur du programme de façon à ce que tous puissent prendre connaissance des recommandations particulières et des exigences pour le suivi du programme au même moment.

CLIENTÈLE NON INSCRITE AU PROGRAMME

Il faut communiquer avec Gaston Rioux, vétérinaire coordonnateur du programme au CEPOQ, au 418-856-1200 poste 231 ou gaston.rioux@cepoq.com. Il faudra à ce moment vérifier avec l'éleveur son intérêt à participer au programme et la faisabilité de sa mise en œuvre dans le contexte spécifique de son élevage. On peut trouver le formulaire d'adhésion au : www.cepoq.com

DANS LE CADRE DE LA VISITE | Il faudra apporter :

- Formulaire de soumission pour les analyses sérologiques;
- Formulaire de vérification des règles de biosécurité ;
- Tubes vacutainer sans anticoagulant (bouchon rouge);
- Aiguilles vacutainer à usage unique.

QUESTIONS À POSER | Dans le cadre de la visite

Des questions doivent être posées avant de débuter les prises de sang :

- **ACHATS D'ANIMAUX :** Est-ce qu'il y a eu des achats d'animaux durant la dernière année? Si oui, les nouveaux animaux étaient-ils issus de troupeaux de statut égal ou supérieur? Si oui, est-ce que les formulaires de transfert ont été complétés?
- **QUARANTAINE :** Les lieux de quarantaine sont-ils adéquats? A-t-on procédé à la quarantaine de façon adéquate?
- **EXPOSITIONS :** Les sujets de l'éleveur ont-ils été en contact avec des animaux de statut inférieur à l'extérieur de la ferme (expositions agricoles)? Si oui, quelles mesures ont été prises au retour à la ferme? Ces mesures sont-elles conformes aux règles de biosécurité du programme?

FORMULAIRE DE BIOSÉCURITÉ | À compléter dans le cadre de la visite

Compléter le formulaire de vérification des règles de biosécurité avec l'éleveur, avant les prises de sang si possible. Si jamais on dénote des manquements graves, en avertir le médecin vétérinaire coordonnateur au CEPOQ. Communiquer aussi avec lui pour toutes questions supplémentaires en lien avec les règles de biosécurité et le programme pour faciliter la compréhension et éviter tout malentendu. Une fois complété, transmettre le formulaire directement au CEPOQ.

ÉCHANTILLONNAGE | Sélection aléatoire initiale + animaux présentant des signes cliniques

Prélever les échantillons sanguins requis selon le plan d'échantillonnage et la méthode de sélection aléatoire prévue dans le cadre du programme. Le calcul du nombre de moutons à échantillonner est disponible dans le document complet du programme.

Il est important de s'assurer de la bonne identification des tubes et des formulaires. En plus du plan d'échantillonnage prévu par le programme, s'assurer de prélever un échantillon sanguin de tout animal qui présente des signes cliniques compatibles avec le maedi-visna. Compléter le formulaire de demande d'analyse associé aux échantillons prélevés. Lorsque possible, centrifuger les échantillons et pipeter les sérums, cela évitera les risques d'hémolyse pouvant altérer les résultats.

PROCÉDURE D'ENVOI DES ÉCHANTILLONS | À transmettre au LEPAQ

Faire parvenir les échantillons au LEPAQ avec le formulaire de demande d'analyse, en respectant les recommandations du laboratoire pour l'emballage des échantillons. (Instructions pour l'envois d'échantillons de diagnostic). Lorsque l'on est certain que le pourcentage d'animaux séropositifs est faible, on peut demander au laboratoire que les échantillons soient analysés en pools de 3 ou de 5 (il faut s'assurer de le cocher sur le formulaire de soumission, sinon les échantillons seront traités individuellement). Les analyses sur des pools sont toutefois un peu moins sensibles que les analyses sur des échantillons individuels.

RÉCEPTION DES RÉSULTATS | Délai

C'est le vétérinaire coordonnateur du CEPOQ qui reçoit les résultats du LEPAQ. Il les communiquera le plus rapidement possible à l'éleveur et au médecin vétérinaire praticien avec les recommandations et exigences d'usage. La facturation à l'éleveur est de la responsabilité du CEPOQ.

Généralement le délai pour la réception des résultats est assez court, soit moins de deux semaines. Cependant, à la demande du CEPOQ ou du laboratoire, il peut arriver qu'il y ait des tests de validation supplémentaires sur certains échantillons, ce qui pourrait allonger le délai de réception des résultats. Le cas échéant, l'éleveur et le vétérinaire praticien seront mis au courant de la raison de cette validation.

Bien prendre note des recommandations et exigences du vétérinaire coordonnateur du CEPOQ, qui sont essentielles pour l'atteinte ou le renouvellement d'un statut et à la poursuite du programme d'assainissement.